

Compte-rendu d'une rencontre de travail du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire, tenue le lundi 13 juin 2022 à 19 h, au Carter Hall, 31, rue des Jardins

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Alain Samson	Président (2024)
M ^{me} Nadia Leclerc	Administratrice (2024)
M. François Lefebvre	Administrateur (2024)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
--	--

ABSENCES :

M ^{me} Nicole Podeur	Trésorière (2023)
M ^{me} Farrah Bérubé	Vice-présidente (2024)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2023)
M. Gilles Gaumont	Administrateur (2023)
M ^{me} Joëlle Azar	Administratrice (2023)
M. Francis Carpentier	Administrateur coopté (2023)

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Véronique Koulouris	Conseillère à la mise en valeur du patrimoine
M ^{me} Karine Desbiens	Conseillère en communication
M. Michel Masse	Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 15 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-06-01	Ouverture de la rencontre	19 h
22-06-02	Présentation de la trousse patrimoniale du Vieux-Québec	19 h 05
22-06-03	Période d'information de la conseillère municipale	19 h 45
22-06-04	Période de questions et commentaires du public	20 h
22-06-05	Levée de la rencontre	22 h

Compte-rendu

22-06-01 Ouverture de la rencontre

M. Alain Samson, président, ouvre la séance à 19 h 15. Comme il n'y a pas quorum, l'assemblée ordinaire se transforme en rencontre de travail. Le compte-rendu de la rencontre sera joint au procès-verbal de la prochaine assemblée ordinaire du conseil.

22-06-02 Présentation de la [trousse patrimoniale du Vieux-Québec](#)

M^{me} Véronique Koulouris, conseillère à la mise en valeur du patrimoine à la Ville de Québec, commence la présentation de la trousse patrimoniale du Vieux-Québec par une mise en contexte.

Dans le cadre de la [Vision du patrimoine 2027](#) et de [l'entente de développement culturel entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications](#), la Ville souhaite améliorer les outils pour soutenir les propriétaires dans l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments situés sur un site patrimonial déclaré.

Le site patrimonial déclaré, définit au sens de [l'article 58](#) de la Loi sur le Patrimoine, est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique, et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

[Quatre](#) des 13 sites patrimoniaux déclarés au Québec sont situés sur le territoire de la Ville de Québec. Quatre troupes patrimoniales ont ainsi été réalisées. Celle du site de [Beauport](#) lancée en novembre 2020 a servi de projet pilote pour le développement de l'outil. La trousse du site de [Charlesbourg](#) a été rendue publique en mars 2022 et celles des sites de [Sillery](#) et du [Vieux-Québec](#) le sont maintenant, en juin 2022.

Les troupes sont disponibles en version numérique sur la [page web de chaque site patrimonial](#) ainsi qu'en format papier aux bureaux d'arrondissement ainsi qu'à la [Maison de la Littérature](#) située au 40, rue Saint-Stanislas dans le Vieux-Québec.

Chaque trousse sert essentiellement à faire découvrir les trésors cachés du site patrimonial et du quartier où il se trouve, à démystifier l'expression de site patrimonial déclaré et à présenter aux propriétaires les étapes clés des travaux d'entretien et de rénovation ainsi que les différentes ressources

disponibles et la subvention à laquelle ils pourraient avoir droit pour restaurer l'extérieur de leur bâtiment.

La trousse s'adresse autant aux nouveaux propriétaires qu'aux anciens parce qu'elle regroupe toute l'information utile. Être propriétaire sur un site patrimonial comporte beaucoup de responsabilités, mais le fait d'entretenir un bâtiment est un geste vert et une valeur ajoutée en particulier lorsqu'il s'agit de conserver et d'entretenir un bâtiment patrimonial.

Chaque trousse comporte une carte exploratoire stylisée du site patrimonial localisant les bâtiments et les lieux qui sont décrits plus en détail dans les pages suivantes de la trousse.

La dernière partie de la trousse décrit les 10 étapes pour planifier les travaux d'entretien ou de rénovation sur une base annuelle. Les ressources municipales ou provinciales disponibles pour chacune des étapes sont également présentées.

La dernière page explique les grandes lignes du programme conjoint [Intervention et revitalisation des bâtiments patrimoniaux](#) qui peut accompagner les propriétaires dans leurs travaux de restauration extérieure et leur octroyer éventuellement une subvention qui pourrait 70% du coût des travaux jusqu'à concurrence de 100 k\$.

Pour obtenir plus d'informations, il est possible de contacter le [311](#) par téléphone ou par écrit, ou de communiquer par courriel à l'une des adresses suivantes pour en savoir davantage sur l'admissibilité à une subvention Habitation@ville.quebec.qc.ca, le programme de subvention des bâtiments patrimoniaux patrimoineurbain@ville.quebec.qc.ca, ou la Commission d'urbanisme et de conservation cucq@ville.quebec.qc.ca.

➤ Questions et commentaires

Autorénovation – **Q.** Peut-on effectuer nous-mêmes les travaux? **R.** Oui c'est possible, pour certains types de travaux, mais ils ne seront pas admissibles à une subvention. **Q.** Les démarches qu'on doit effectuer, c'est pour l'autorisation de mener les travaux ou pour la subvention? **R.** Il y a deux démarches distinctes, une pour la demande de permis et une pour obtenir une subvention. **Q.** Les travaux doivent-ils absolument être exécutés par un entrepreneur muni d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)? **R.** Une licence de la régie est requise pour l'entrepreneur lorsque les travaux nécessitent une telle licence, sans quoi on ne peut avoir accès aux subventions. Les travaux qui ne nécessitent pas la licence pourraient aussi être faits par un artisan accrédité par le Conseil des métiers d'art du Québec.

Travaux intérieurs – **Q.** Les travaux intérieurs sont-ils admissibles à une subvention? **R.** Ils ne sont pas admissibles dans le cadre du programme [Intervention et revitalisation des bâtiments patrimoniaux](#) parce que ce programme concerne exclusivement les travaux de restauration extérieure. Par contre, il existe peut-être d'autres programmes possibles. Il faut consulter le site de la Ville pour les [programmes et subventions](#) disponibles.

Dossier du bâtiment – **Q.** Si nous avons fait des demandes par le passé, est-ce que la Ville a déjà un dossier ouvert contenant les informations de

base sur l'immeuble, question de nous éviter de devoir entreprendre de nouveau la démarche depuis le début ? **R.** Oui, les dossiers récents sont conservés dans le portail de la Ville. Mais chaque nouvelle demande de permis doit être documentée et elle doit comprendre des documents permettant de préciser les travaux projetés (ex : plans et devis, photos, soumissions, etc.).

Q. Est-il nécessaire de consulter toutes les ressources complémentaires mentionnées dans la trousse pour s'informer par exemple sur le classement de sa propriété ou existe-t-il un endroit centralisé où obtenir l'information ?

R. La Ville répertorie les bâtiments patrimoniaux sur son territoire et diffuse l'information sous forme de fiches de bâtiment patrimonial dans le [Répertoire du patrimoine bâti](#). Mais la fiche pourrait ne pas être à jour si le classement du bâtiment est récent. Si la fiche n'existe pas parce que le bâtiment n'est pas répertorié ou si elle n'est pas à jour, il faut obtenir l'information d'autres sources d'où l'intérêt de lister des ressources complémentaires. De manière générale toutefois, le [Répertoire](#) fournit toute l'information utile concernant les bâtiments répertoriés, incluant leur classement.

Ressource désignée – Q. Beaucoup d'informations peuvent être obtenues en ligne ou par courriel, mais il serait intéressant de pouvoir être accompagnée par la même personne à la Ville pour ne pas avoir à se répéter à chaque fois. **R.** La Ville essaie de plus en plus de faire en sorte qu'il y ait une personne assignée à un dossier.

Programme de subvention – Q. Le programme [Intervention et revitalisation des bâtiments patrimoniaux](#) est-il modifié avec l'arrivée des nouvelles trousse. **R.** Le programme n'est pas du tout modifié. Les trousse visent à faire connaître le programme et à fournir des informations sur tout le processus.

Q. Concernant la limite annuelle de 100 k\$, ne serait-il pas possible d'envisager un projet global réparti et subventionné sur plusieurs années plutôt que d'avoir à le découper en plusieurs petits projets aux fins de la subvention annuelle. Il est plus facile de retenir un entrepreneur, d'obtenir un meilleur prix et de mieux gérer un projet global que de petits projets. De plus, l'octroi tardif d'une subvention rend difficile la réalisation d'un projet à cause des reports et retards que cela peut entraîner. **R.** Le commentaire sera transmis à l'équipe qui s'occupe des subventions. M^{me} Coulombe-Leduc a également pris note de la suggestion.

Q. Serait-il possible de fusionner les deux démarches, c'est-à-dire la demande de permis et la demande de subvention ? **R.** Les démarches ne peuvent être fusionnées puisqu'elles relèvent de services distincts et de compétences différentes. **Q.** La Ville peut-elle mettre à la disposition des citoyens l'expertise et les ressources pouvant aiguiller les propriétaires quant à la réglementation en vigueur et les modifications à celles-ci, les normes d'entretien, les différentes exigences relatives à une maison patrimoniale, l'évaluation, la question des assurances, etc. **R.** Il existe plusieurs ressources sur le site de la Ville. Pour la planification des travaux, on peut contacter un

conseiller à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. Il y a aussi une liste de ressources complémentaires en référence à la fin de la trousse.

Q. Inversement, pourrait-on séparer le permis de la subvention afin de pouvoir procéder aux travaux sans perdre de temps, indépendamment du fait de recevoir ou non la subvention. La subvention étant comme une cerise sur le gâteau, tant mieux si elle est approuvée par la suite. **R.** Non, si on fait une demande de subvention, on ne peut pas faire de travaux avant d'obtenir la confirmation de la subvention. Voir les [conditions d'admissibilité au programme de subvention](#).

Q. Le fait que le propriétaire fait lui-même les travaux ou les fait faire par un artisan sans que ni l'un ni l'autre ne soit licencié de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pourrait-il entraîner que le projet ne soit pas admissible à la subvention. **R.** Tout dépend du contexte. La licence de la Régie vient certifier que l'entrepreneur détient des assurances en cas de pépin. En général, plus le montant des travaux est élevé, plus il est préférable de faire affaire avec un entrepreneur licencié. Dans d'autres cas, le risque peut être acceptable. Les services de l'artisan peuvent aussi être retenus par un entrepreneur licencié. Mais, évidemment, ce ne sont pas tous les artisans ni tous les entrepreneurs qui acceptent de procéder ainsi.

Q. Le programme de subvention s'adresse aux bâtiments patrimoniaux construits avant 1955. Qu'en est-il des bâtiments postérieurs à 1955, mais considérés d'intérêt patrimonial moderne par le ministère de la Culture et des Communications ? **R.** M^{me} Coulombe-Leduc indique que bien que ce ne soit pas couvert pour le moment, la réflexion sur le patrimoine moderne est entamée. Admettre les bâtiments construits avant 1955 est déjà plus contemporain que ceux d'avant 1940 qui étaient précédemment reconnus. .

Liste d'entrepreneurs et de professionnels – Q. Existe-t-il une banque d'entrepreneurs? **R.** La Ville ne peut pas privilégier un entrepreneur au profit d'un autre, elle ne possède donc pas une telle liste. On conseille de s'informer auprès de l'Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec ([APMAQ](#)) ou auprès des sources d'information complémentaires identifiées à la fin de la trousse.

Soumissions – Q. Est-il nécessaire de prendre la plus basse des trois soumissions obtenues des entrepreneurs ? Dans le contexte concurrentiel actuel, il faut agir vite au risque de perdre les soumissions. **R.** Le choix de l'entrepreneur revient au propriétaire. Le technicien responsable de la demande au programme des subventions de la Ville prépare l'estimation du coût des travaux et ensuite le montant de la subvention est déterminé en fonction du montant le plus bas entre le prix de l'entrepreneur choisi par le client et l'estimation du technicien des subventions.

Assurances – Q. Est-il possible d'avoir de l'accompagnement pour faire les estimés requis par les assurances ? **R.** Le sujet n'étant pas du ressort de la trousse patrimoniale, M. Samson se charge d'apporter des précisions. Il existe des firmes spécialisées d'évaluateurs agréés qui sont en mesure de faire les estimations nécessaires, mais il faut s'attendre à payer cher.

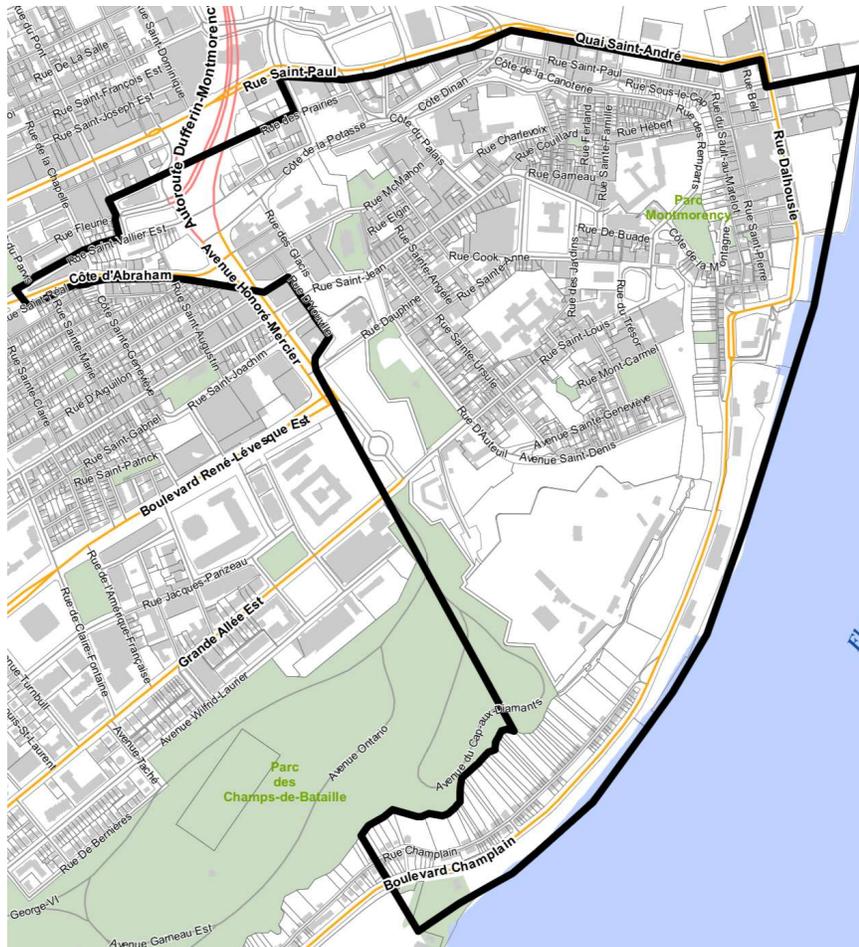
L'Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ) et [Action Patrimoine](#), situé au 82, Grande-Allée Ouest à l'angle de l'avenue Cartier, ont également des volets sur l'assurabilité. Les problématiques se posent pour l'ensemble des maisons patrimoniales du Québec.

Entretien – Q. L'entretien d'un bâtiment ou d'une copropriété sur un site patrimonial requiert des connaissances particulières. Est-il possible d'avoir de l'expertise ou l'accompagnement en cette matière ? **R.** M. Samson indique que le **carnet d'entretien** prévu à l'article 1070.2 du *Code civil du Québec* [modifié par la loi 16](#) en décembre 2019 stipule qu'un carnet d'entretien de copropriété doit être établi, mis à jour et révisé régulièrement. Le carnet deviendra obligatoire deux ans après l'adoption du règlement qui précisera son contenu. Le règlement n'ayant pas encore été adopté, il est difficile d'en connaître les exigences, mais il est possible dès maintenant de recueillir des informations de base et de les ajuster ensuite en fonction du règlement.

Pour obtenir des informations ou des références, il est possible de faire appel aux groupes citoyens sur Facebook ([conseil de quartier](#), [Comité de citoyens du Vieux-Québec](#), [La vie du quartier Vieux-Québec et de la Colline parlementaire](#), et [Quartier Cap-Blanc](#)). Ces pages sont publiques, il suffit de poser la question, des réponses viendront de la part des membres.

Carte du site patrimonial – Q. La trousse ne fournit pas une carte précise du site patrimonial du Vieux-Québec. **R.** Le plan du site est disponible sur la [page web de chaque site patrimonial](#).

Le [carte du site patrimonial du Vieux-Québec](#) montre que le site englobe une partie du Vieux-Québec et du Cap-Blanc ainsi qu'une partie de la côte



d'Abraham et de la rue Saint-Vallier Est dans les quartiers voisins de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Roch ([carte des quartiers](#)). Le site patrimonial ne correspond pas exactement aux limites du quartier.

M^{me} Coulombe-Leduc précise que les subventions disponibles ne sont pas exclusives au

site patrimonial. Des maisons patrimoniales situées en dehors des sites patrimoniaux peuvent également être admissibles à des subventions.

Non-conformité – Q. M. Samson demande ce qu'il en est des entreprises qui achètent des bâtiments patrimoniaux, en évincent les locataires et transforment les logements pour en faire du Airbnb tout en obtenant une subvention de la Ville pour restaurer le bâtiment. Un citoyen ajoute que dans certaines municipalités, les permis de rénovation ne sont accordés que si le demandeur est en règle quant à certains critères. Quelle est la position de la Ville au sujet des propriétaires qui contreviennent aux règles ? **R.** M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc n'a pas de réponse à ce sujet. Elle mentionne que certaines années il reste des sommes dans certains programmes de subvention qui ne sont pas utilisées.

M. Samson indique que le conseil de quartier va demander plus spécifiquement à la Ville d'examiner cette question. Le sujet sera également abordé lors des discussions à venir sur la réglementation relative à l'hébergement illégal.

Qualité de vie – Q. Un citoyen trouve qu'il y a une réflexion à faire sur ce qu'on désire pour le Vieux-Québec. Il cite en exemple plusieurs villes qui ont fait beaucoup sur ce plan. La Ville de Québec devrait prendre fait et cause

pour les résidents du Vieux-Québec qui se battent pour le patrimoine bâti. L'hébergement illégal est de plus en plus envahissant et le devenir du Vieux-Québec semble de plus en plus échapper à ses résidents. R. M. Samson rappelle que le conseil de quartier s'est doté depuis 2019 d'une [vision](#) pour le quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire. Le document dégage ce que le quartier devrait être d'ici 2030 et explore une série de moyens pour y parvenir. Pour aller dans le même sens que le citoyen, M. Samson ajoute qu'il faudrait se doter d'un langage commun, d'une même orientation. La qualité de vie dans le Vieux-Québec est une préoccupation importante que partagent d'ailleurs la conseillère et la nouvelle administration municipale. Un des objectifs des prochaines années est d'accueillir 500 nouveaux résidents dans le Vieux-Québec et d'élargir les services de proximité. Il faut constamment ramener le sujet dans les débats et s'assurer qu'on fait tout ce qui est possible pour améliorer la qualité de vie dans le quartier.

Une citoyenne mentionne qu'elle a lu récemment qu'un plan d'action était en préparation pour améliorer la qualité de vie dans le Vieux-Québec (voir [Métro-Hebdo, 25 mai 2022](#)). Elle est heureuse de constater qu'une réflexion a déjà été faite sur le sujet. M^{me} Coulombe-Leduc précise que l'information faisait suite à relance de la Table de concertation du Vieux-Québec.

Remerciements – M. Samson remercie M^{me} Koulouris et M^{me} Desbiens pour leur présentation et leurs réponses aux questions formulées. Il est heureux de constater que la Ville améliore ces processus en regard du patrimoine bâti et semble devenir plus agile et favoriser une approche client proactive.

Les discussions se poursuivent avec les membres du conseil d'administration, la conseillère municipale et les personnes présentes dans la salle.

22-06-03 Période d'information de la conseillère municipale

Débarcadères – M^{me} Coulombe-Leduc revient sur le sujet abordé le [9 mai 2022](#) concernant les restaurants qui offrent des services de voiturier, mais qui abusent des débarcadères en stationnant trop longtemps ou trop de véhicules qu'il n'est permis. Elle indique que la Ville exercera à partir de la semaine prochaine une surveillance policière et donnera des contraventions dans les cas d'infraction.

Fermeture de rues – Plusieurs rues seront fermées dans les prochains jours dans le quartier, outre celles entourant la Place de l'Hôtel de Ville. Les rues Notre-Dame, Cul-de-sac, Saint-Paul, de la Ménagerie et Monseigneur-de-Laval ainsi que la rue Charlevoix et la rue Couillard, entre les rues Saint-Jean et Christie font partie du lot. .

L'information sera publiée sur la [page Facebook de M^{me} Coulombe-Leduc](#). On peut également consulter ou s'abonner à la page [Travaux et incidences sur la circulation](#) de la Ville de Québec pour plus de détails. La [carte interactive](#) de la Ville fournit la localisation des travaux routiers en cours ou terminés, mais l'information est moins précise.

22-06-04 Période de questions et commentaires du public

Poubelles – Un résident a appelé quelques fois au 311 pour signaler que les poubelles débordent sur la Place des Canotiers, mais chaque fois on lui a répondu que ce n'est pas du ressort de la Ville, mais de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ou de la Commission de la Capitale nationale. Il estime que ce n'est pas aux citoyens de faire les démarches auprès de ces autres organismes, mais à la Ville de la faire.

Un commerçant ajoute que les poubelles débordent souvent dans le Vieux-Québec et qu'il se fait maintenant raccrocher au nez par le 311 parce qu'il appelle trop souvent.

Le problème des ordures dans le Vieux-Québec est accentué par le fait que la clientèle Airbnb ne se préoccupe pas des jours de collecte pour mettre ses ordures à la rue.

M^{me} Coulombe-Leduc prend note des commentaires et ajoute qu'il y a actuellement des enjeux de main-d'œuvre à la Ville pour les collectes.

Enfouissement des fils – De nouveaux fils ont été passés récemment sur la rue Champlain, mais les anciens n'ont pas été enlevés. La Ville devrait s'en occuper.

M^{me} Coulombe-Leduc indique que la Ville a une entente avec Hydro-Québec pour l'enfouissement de fils sur un certain nombre de kilomètres par année. Dans les prochaines années, il y aura enfouissement des fils dans plusieurs secteurs avec les travaux reliés au tramway. Mais évidemment, cela ne concernera pas le quartier.

Bornes électriques – Les voitures électriques sont appelées à se répandre considérablement dans les prochaines années. La question des bornes de recharge municipales se pose. Au conseil municipal du 15 mars 2021, l'ancien conseiller M. Rousseau a soumis un avis de proposition demandant que la Ville se fixe une cible ambitieuse pour augmenter le nombre de bornes de recharge disponibles sur son territoire. À sa séance du 6 avril, le conseil municipal a signifié son refus ([TM2021-038](#)), 14 conseillers étant contre et 6 en faveur de la proposition.

M^{me} Coulombe-Leduc mentionne que la [Ville prévoit d'installer 40 nouvelles bornes de recharge](#) en 2022. Elle dispose d'un plan d'électrification des transports et souhaite accélérer les installations, mais sans générer d'obstacles supplémentaires concernant les fils et le déneigement dans les quartiers densément peuplés. Le quartier pose des défis supplémentaires à cause des trottoirs étroits sans parler du site patrimonial déclaré.

M. Samson ajoute qu'il s'agit d'un enjeu important dans le Vieux-Québec à la fois pour les résidents et pour les touristes. M^{me} Coulombe-Leduc ignore pour le moment où les nouvelles bornes seront situées. M. Masse précise que le Vieux-Québec ne fait pas partie de la première vague de déploiement des bornes.

M. Samson suggère que le conseil de quartier s'adresse directement à la Ville pour savoir ce qu'il en est de l'électrification et des bornes de recharge dans le quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire.

M. Gilles Dufour, résident du Cap-Blanc, accepte de contribuer à ce dossier. M^{me} Coulombe-Leduc l'invite à prendre contact avec elle.

Circulation touristique – M^{me} Coulombe-Leduc mentionne que la question va se poser également de diminuer la circulation touristique automobile dans le Vieux-Québec. L'Office du tourisme va avoir ses propres défis de recharge pour les navettes et les autobus électriques. Elle travaille actuellement en partenariat avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour mettre en place des passes d'autobus de trois jours et rendre disponibles dans certains établissements une centaine de casques à vélos électriques pour les touristes. Le système de Flexibus pourrait éventuellement desservir les hôtels en direction de l'aéroport.

Traverses piétonnes – On est en juin et les traverses piétonnes n'ont pas encore été rafraîchies. Le temps alloué de 20 secondes est insuffisant. La pire traverse est celle en face de l'Espace 400^e, au 100, Quai Saint-André, parce qu'il y a quatre voies à traverser.

Escalier Place de Paris - M. Masse commente une photo à l'écran montrant l'œuvre-passerelle qui sera inaugurée demain sur la Place de Paris ([Le Soleil, 20 avril 2022](#)).

Son questionnement ne porte pas sur l'œuvre comme telle, mais sur son emplacement et son harmonisation avec l'environnement. Placée parallèlement à la rue Dalhousie, du côté est de la Batterie Royale, la passerelle interfère avec la vue sur Place Royale.

M. Masse a déjà fait part de ses commentaires à M^{me} Coulombe-Leduc. Cette dernière mentionne que l'œuvre est le résultat d'un concours d'art public lancé en 2020.



L'œuvre a dû passer au travers de tout un processus auprès du ministère de la Culture et des Communications et de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

Le jury qui a fait le choix parmi les quatre œuvres proposées était composé du maire M. Labeaume, de la directrice générale du Quartier Petit Champlain, d'un représentant de la SODEC, de trois artistes et d'une architecte paysagiste de la Ville.

Il aurait pu être souhaitable qu'un représentant des citoyens ait été présent sur le jury et que l'œuvre ait été présentée aux résidents, mais cela n'a pas été fait.

Pour remédier à la situation après coup, l'œuvre et la démarche seront présentées à la population citoyenne possiblement à la fin juin.

Déficit d'entretien – Un citoyen fait remarquer que la Ville de même que les autres organismes devraient s'assurer d'avoir un budget d'entretien pour les œuvres d'art. À plusieurs endroits, il y a un déficit d'entretien. C'est un incitatif à graffiti. M^{me} Coulombe-Leduc en prend bonne note et invite la population à placer une requête au 311 et à lui faire suivre le numéro de la requête.

Parc Cavalier du Moulin – À la question concernant la fermeture du parc, M^{me} Coulombe-Leduc mentionne que la portion du parc qui donne sur la rue Mont-Carmel sera ouverte au public cet été et qu'une place éphémère y sera installée au cours de l'été.

Avenue Wilfrid-Laurier – Une citoyenne a fait appel au 311 à plusieurs reprises pour se plaindre du bruit et de la pollution occasionnée par le détournement de la circulation de Grande Allée vers l'avenue Wilfrid-Laurier lorsque la Grande Allée devient piétonne. La situation est devenue insupportable. Les riverains ne peuvent plus faire usage de leurs balcons. Elle demande si le détournement ne pourrait pas se faire vers le nord, là où il y a plus d'immeubles administratifs et moins de résidents. M^{me} Coulombe-Leduc a reçu le dernier numéro de requête au 311 et va en faire le suivi.

Mur du Cap-Blanc – Un citoyen demande ce qu'il adviendra du mur qui a été refait au Cap-Blanc à proximité de l'escalier. L'histoire du Cap-Blanc est un bon sujet pour une fresque à cet endroit. M^{me} Coulombe-Leduc n'a pas d'information outre celle qui a circulé à ce propos sur la page Facebook du [Quartier Cap-Blanc](#).

22-06-05 Levée de l'assemblée

M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc est heureuse d'avoir pu échanger avec les personnes présentes sur autant de sujets.

M. Samson rappelle que le conseil de quartier tiendra prochainement une consultation citoyenne dans le secteur de Place Royale. Il rappelle que le compte-rendu de la présente rencontre sera disponible en annexe du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration qui aura lieu à la fin juin.

La séance est levée à 21 h 45.

Alain Samson, président